



CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2015

L'an deux mille quinze, le huit du mois d'avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie,

Etaient présents : Patrice VERNIER, Maire,

Mesdames et Messieurs : Sylvie BARNEOUD - Brigitte COTTIER - Jean DAVAL - Véronique FIERS - Isabelle HEGE - Jean-Philippe LAURENT - Judith MAILLARD-SALIN - Françoise MARCHAND - Yves MONTAVON - Jean MOSER - Frédéric NEGRI - Christian ROTH - Henri ROTH - Marc VALKER

Monsieur Yves MONTAVON est nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal du conseil du 9 février 2015 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1/VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Les explications sont données par Madame Françoise MARCHAND, chargée des affaires financières.

Le Compte Administratif dégage :

- un excédent de fonctionnement de	116 707.23 €
- un excédent d'investissement de	48 681.54 €
Reste à réaliser dépenses	136 300 €
Reste à réaliser recettes	88 262 €
Solde des restes à réaliser déficit de	- 48 038 €

Le Compte Administratif est conforme en tous points au compte de gestion 2014.

Le Conseil Municipal décide à :

- **l'unanimité** : l'approbation du compte administratif 2014, Patrice VERNIER ne prend pas part au vote,
- **l'unanimité** : l'adoption du compte de gestion 2014.

2/AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de 116 707.23 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 116 707.23 €

Résultat à affecter 116 707.23 €

Solde d'exécution d'investissement 48 681.54 €

Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 48 038.00 €

AFFECTATION 116 707.23 €

Report en fonctionnement R 002 116 707.23 €

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :
- d'affecter le résultat de fonctionnement à la section d'investissement 2015.

3/VOTE DES TAUX

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 à savoir :

- taxe d'habitation : 11.13 %
- taxe foncière (bâti): 19.40 %
- taxe foncière (non bâtie) 34.13 %.

Taux inchangés depuis 2003.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**:
- de voter les taux tels que présentés.

4/ SUBVENTIONS

Rapporteur : Françoise MARCHAND

La Mairie a reçu des demandes de subventions, il est proposé aux élus de se prononcer sur l'octroi de celles-ci :

Associations extérieures :

NOMS	2014	2015
<i>Associations extérieures</i>		
Banque alimentaire	50.00	50.00
SHNPM	50.00	50.00
Sclérose en plaques	50.00	50.00
Souvenir Français	50.00	50.00
Restaurant du cœur	50.00	50.00
Amis du moulin de la Doue	50.00	50.00
Secours populaire	50.00	50.00
Comice agricole	50.00	
LPO		150.00
Les Francas	867.98	873.00
Amis des chats	200.00	50.00
Astro 400	100.00	100.00
<i>Associations locales</i>		
Coopérative scolaire	977.00	997.00

Classe de mer		1000.00
CLSK club vacances	1912.00	1950.00
Lecture publique	666.00	679.00
Fanfare	925.00	944.00
Football	925.00	944.00
USV (jumelage)	450.00	
ACCA	250.00	

Pour information : 8000 euros sont proposés au Budget Primitif.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :
- de voter les subventions proposées
JP Laurent, J Moser, V. Fiers ne prennent pas part au vote.

5/EMPLOIS SAISONNIERS

Rapporteur : Patrice VERNIER

Comme chaque année, il est proposé d'ouvrir des emplois saisonniers, suivant les demandes, à hauteur de 10 postes maximum, pour les jeunes du village âgés de 17 ans en juillet 2015 et n'ayant pas travaillé pour la commune.

35 heures pour chaque poste seront réparties sur une semaine et rémunérés à l'équivalent du SMIC.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :
- d'ouvrir 10 postes d'emplois saisonniers.

6/VOTE DU BP 2015 :

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Le BP 2015 est présenté aux élus du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** :
- de voter le budget primitif 2015 tel que présenté

7/REINTEGRATION DE VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Marc Valker

Après études des différents délaissés de voirie, il est constaté que plusieurs parcelles font partie du domaine privé de la commune.

Par conséquent, il est nécessaire de changer leur affectation et de les intégrer dans le domaine public.

Il s'agit de la parcelle cadastre n°21 située au village et de la parcelle n°1045 rue des Gros Prés

Le conseil municipal décide à **l'unanimité** :
- de donner son accord pour intégrer uniquement la parcelle 1045 rue des Gros Prés.

8/ SENTIER EQUESTRE – AUTORISATION DE PASSAGE

Rapporteur : Marc VALKER

Dans le cadre du développement des activités « nature, loisirs verts » de découverte du territoire, le conseil général 90 souhaite améliorer et développer le réseau d'itinéraires équestres existant.

Suite aux différentes réunions sur le terrain et contacts avec les propriétaires et certains refus, le CG90 sollicite la commune afin de tracer un sentier en limite de commune sur la parcelle OB 217 sur le chemin dit « sentier des bornes »

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** :
- de donner son accord pour signer la convention.

9/ATTRIBUTION LOGEMENTS :

Rapporteur : Patrice VERNIER

Suite au départ d'un locataire au 11 rue des Damas, une seule demande est parvenue en mairie ; il s'agit d'une demande de Madame Fabienne Prévot (1 enfant).

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** :
- d'attribuer le logement à Fabienne Prévot à compter du 1^{er} mai 2015.

10/ CONTRAT THOMAS PECHIN

Rapporteur : Patrice VERNIER

Le contrat avenir contracté entre la Mairie et Thomas Pechin arrive à échéance le 14 avril 2015. Il est demandé l'avis du conseil municipal pour le renouvellement d'une année de ce contrat.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** :
- de reconduire pour une durée d'une année le contrat d'avenir de Thomas Pechin.

11/DELAISSES DE VOIRIE

Rapporteur : Marc Valker

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été présenté un rapport sur les délaissés de voirie. Le Conseil Municipal avait souhaité faire estimer ces parcelles par France Domaine afin de les proposer à la vente aux propriétaires concernés. L'évaluation établie par France Domaines s'élève à 6€ le m².

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** :
- de proposer à la vente les parcelles concernées au prix de 6 euros le m².

Questions diverses :

Sont évoqués :
L'effectif scolaire alarmant à la prochaine rentrée.

Réunions à venir :

Commission fleurs : 20 avril 2015
Commission culture : 19 mai 2015
Commission scolaire : 2 juin 2015
Prochain conseil municipal : 11 juin 2015.

Séance levée à 22 heures 50.